

# C. F. T. C. : Indépendance et unité syndicale

**A** INSI que nous l'avons signalé, la fédération C.F.T.C. des Industries chimiques est demeurée beaucoup plus réservée que la fédération correspondante de la C.G.T. en face de la proposition faite par la fédération F.O. des Industries chimiques, proposition qui visait à la réunification syndicale dans cette branche (en attendant une unification plus générale).

Le Conseil fédéral de la C.F.T.C. s'est d'abord félicité de la position adoptée par une fédération « restée longtemps réticente à l'égard de la simple unité d'action revendicative ». Mais la fédération C.F.T.C. a souligné le danger d'un appel « tendant à faire naître des espoirs qui ne peuvent qu'être déçus à court terme » et elle a ajouté, ainsi que nous l'avons prévu, que « l'unification du mouvement syndical doit passer par les confédérations », étant donné que « tout regroupement limité à un secteur industriel porte en germe la possibilité d'une division accrue ».

## Bureau national du P.S.U.

Suite à la résolution votée lors du dernier Comité Politique National des 14 et 15 septembre, le Bureau national du P.S.U. a proposé une rencontre sur les problèmes économiques et sociaux à différentes organisations syndicales ainsi qu'aux partis de gauche voisins (S.F.I.O.-P.C.F.).

Sur ce thème les représentants du P.S.U. ont successivement rencontré les responsables de la C.G.T.-F.O., puis de la C.F.T.C, puis de la C.G.T. ; ils ont également eu une entrevue avec les représentants du P.C.F. puis de la S.F.I.O.

Notons que des questions relatives aux rapports partis-syndicats et alternative du gaullisme ont également été évoqués au cours de ces conversations.

Un rapport sur ce sujet sera envoyé prochainement à nos responsables fédéraux. -

Pour la fédération C.F.T.C. des Industries chimiques, qui se situe pourtant à l'extrême-

gauche de la centrale, la réalisation de l'unité organique se heurte à « un obstacle fondamental : la conception marxiste-léniniste des rapports syndicats-partis et syndicats-Etat ». Cela équivaut à mettre en cause l'indépendance de la C.G.T. et les conceptions de la direction communiste de cette centrale.



(Photo Tribune.)

## Eugène Descamps : grandeur et servitude de l'unité syndicale

Le problème de l'indépendance syndicale est donc au coeur des controverses sur la réunification. C'est d'ailleurs à cette notion que se réfère l'appel de la fédération F.O. des Industries chimiques en soulignant que le mouvement syndical uni « doit être démocratique, laïque, indépendant des partis, des Eglises, des pouvoirs et des patrons ».

La fédération C.F.T.C. saisit d'ailleurs la balle au bond en rappelant qu'en plus de son orientation capitaliste elle a demandé que la centrale du square Montholon abandonne ses références chrétiennes, « l'échéance étant maintenant proche ».

Enfin, la fédération C.F.T.C. des Industries chimiques se déclare d'accord pour l'unité d'action revendicative (sur laquelle la fédération C.G.T. avait aussi mis l'accent).

### Revendications réalistes

Aussi bien la fédération Force Ouvrière des Industries chimiques n'a pas seulement posé le problème de la réunification syndicale. En publiant un document édité à l'usage des employeurs par le syndicat patronal, l'Union des Industries chimiques, elle a contribué à éclairer les problèmes qui se posent aux syndicats dans une branche en expansion comprenant plus de 110.000 travailleurs.

Les constatations qui ressortent de cette étude s'appliquent d'ailleurs assez généralement au secteur privé.

Il y a tout d'abord le fait que les salaires minima sur lesquels portent les discussions entre patrons et syndiqués ne correspondent nullement aux revenus réels des salariés. Le salaire minimum professionnel (S.M.P.) n'est plus la base des salaires payés dans les entreprises, en raison de l'importance croissante jouée par les primes (rendement, productivité) dans la rémunération. C'est ainsi que dans la région parisienne, le salaire horaire garanti est de 1,75 F, alors que la rémunération horaire du manoeuvre se monte à 2,91 F et en réalité à 3,42 F (toutes primes comprises).

Selon la fédération F.O., pour l'ensemble du pays, la différence entre le salaire réel moyen et le salaire minimum (toutes catégories) s'élève à près de 21 p. 100.

Autre phénomène bien connu des syndicalistes du secteur privé : les abattements

de zone réels sont beaucoup plus importants que les abattements légaux. L'abattement maximum serait de 32 p. 100 pour l'ouvrier qualifié et de 20 p. 160 pour l'ingénieur débutant, alors que la convention collective le fixe à 6 p. 100. De plus, contrairement à la loi, la différence entre les salaires masculins et les salaires féminine est en moyenne de 6 p. 100.

Troisième constatation qui n'étonnera personne : 55 p. 100 des salariés de la chimie travaillent quarante-huit heures ou plus par semaine (durée moyenne du travail: 46 heures). On est encore loin des quarante heures !

Face à cette situation qui tend à dévaloriser l'action syndicale, la fédération F.O. des Industries chimiques entend défendre des revendications réalistes. Elle se prononce d'abord pour une réduction de la durée du travail à 46 heures par semaine, la moyenne actuelle qui est dépassée dans la plupart des entreprises. Par ailleurs, le salaire garanti devrait être basé sur la rémunération horaire intégrant les primes, le salaire du manoeuvre passant de 1,75 F à 2.35 F.

En se rapprochant de la réalité, ces revendications visent à créer une structure des salaires valable et à redonner un sens à la discussion des salaires sur le plan national.

**M. C.**